

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de L'HERM

Séance du 28 septembre 2020

Délibération n° 2020-29

Effectif normal du Conseil : 11

Nombre de
membres en
exercice : 11

L'An deux mil vingt le vingt-huit septembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **SERRES Jean-Claude**, Maire.

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 11

Procuration : 02

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 septembre 2020

Présents : SERRES Jean-Claude, BABY Gilles, GODARD Philippe, POUECH Patrick, MOZIN Nicolas, NIVALLE Guillaume, BORDENAVE Cédric, Mesdames VERA-BABY Martine, FAGE Joyce.

Absents : MARCELLI Sandrine procuration SERRES Jean-Claude, WATTEZ Laurent procuration BORDENAVE Cédric

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Secrétaire de séance : BABY Gilles

Objet : Servitude passage du réseau eaux usées

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée d'instaurer une servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées dans les zones humides sur les parcelles communales ZD 30 et 31.

Il demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité d'instaurer cette servitude

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte le
28/09/2020

SERRES Jean-Claude
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

009-210901365-20200928-DELIB2020-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020

Affichage : 28/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de L'HERM

Séance du 28 septembre 2020

Délibération n° 2020-30

Effectif normal du Conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11 L'An deux mil vingt le vingt-huit septembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **SERRES** Jean-Claude, Maire.

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 11

Procuration : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 septembre 2020

Présents : SERRES Jean-Claude, BABY Gilles, GODARD Philippe, POUECH Patrick, MOZIN Nicolas, NIVALLE Guillaume, BORDENAVE Cédric, Mesdames VERA-BABY Martine, FAGE Joyce.

Absents : MARCELLI Sandrine procuration SERRES Jean-Claude, WATTEZ Laurent procuration BORDENAVE Cédric

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Secrétaire de séance : BABY Gilles

Objet : Délibération des subventions aux associations

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2020 aux associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

- Ecole de pêches 100 €
- Amicale des secrétaires 50 €
- Association Parents Elèves (APEL) 16 000 €
- Comité des fêtes 1 500 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois, et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

SERRES Jean-Claude
Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

009-210901385-20200928-DELIB2020-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020

Affichage : 28/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de L'HERM

Séance du 28 septembre 2020

Délibération n° 2020-31

Effectif normal du Conseil : 11

Nombre de
membres en
exercice : 11

L'An deux mil vingt le vingt-huit septembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **SERRES** Jean-Claude, Maire.

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 11

Procuration : 02

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 septembre 2020

Présents : SERRES Jean-Claude, BABY Gilles, GODARD Philippe, POUECH Patrick, MOZIN Nicolas, NIVALLE Guillaume, BORDENAVE Cédric, Mesdames VERA-BABY Martine, FAGE Joyce.

Absents : MARCELLI Sandrine procuration SERRES Jean-Claude, WATTEZ Laurent procuration BORDENAVE Cédric

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Secrétaire de séance : BABY Gilles

Objet : Délibération un délégué titulaire et un délégué suppléant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur Le Maire rappelle qu'après la mise en place du nouveau conseil, il est obligatoire et nécessaire de désigner des délégués à plusieurs syndicats intercommunaux.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents, sont désignés par le Conseil Municipal :

Délégué titulaire :

VERA BABY Martine

Délégué suppléant :

POUECH Patrick

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire
SERRES Jean-Claude

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

009-210901385-20200928-DELIB2020-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020

Affichage : 28/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

